

Commémorer d'autres génocides

PAR STEPHANE TRANO, journaliste à Tribune juive

► QUE FERONS-NOUS, lorsque viendra le jour de célébrer le cinquantième anniversaire des massacres de Kigali? Pas un d'entre nous ne pourra dire qu'il ne savait pas. Pas un ne pourra prétendre qu'il n'avait pas mesuré l'ampleur du désastre. Personne n'oubliera que Kigali, c'était au temps de Grozny, au temps de Bihac. En un temps où l'on célébrait la libération du camp d'Auschwitz, et l'arrêt des fours crématoires. En un temps, encore, où les témoins directs témoignaient, où des voix s'élevaient pour prévenir contre le risque de la banalisation d'Auschwitz, tandis que d'autres géraient tant bien que mal, et plutôt mal que bien, le devoir de mémoire.

Alors même qu'hier, le monde sortait du silence d'Auschwitz, dans sa quête désespérée de mots pour tenter de dire ce qui avait été, déjà un autre silence couvrirait d'autres génocides (nous reviendrons plus loin sur les raisons qui permettent de qualifier les faits suivants de génocides): celui qui vit périr, en trois ans et demi, un million, peut être deux millions de Cambodgiens pour une population qui en comptait sept, sous les coups des Khmers rouges; celui de trente millions de Chinois, victimes des délires mégalomanes de Mao, entre 1958 et 1976; celui du Timor oriental, où l'armée indonésienne massacra 100.000 à 200.000 des 700.000 habitants de la région; celui du Biafra, entre 1967 et 1970, qui causa la mort d'un million de personnes; celui d'un million et demi d'Afghans, après l'intervention soviétique de 1979; mais encore au Sud-Soudan, au Tibet, en Australie (contre les aborigènes)! Pas une de ces monstruosités, menées grâce à l'état de capitulation permanente du droit international, n'a pu être évitée, malgré Auschwitz, événement paroxystique de la folie purificatrice des hommes.

Dans un tel contexte, et face à l'annonce certaine de nouveaux et nombreux génocides à venir, l'injonction du *Nie Wieder* (« Plus jamais ça ») résonne comme un sinistre farce. Car, au premier fracas de la guerre dans l'ex-Yougoslavie, l'affaire fut entendue: ce que les Européens – cessons de parler des gouvernements, alors que les manifestations contre la guerre ne réunissent que quelques centaines de citoyens! – avaient juré avoir extrait de leur âme et ne plus pouvoir tolérer en leur sein, ils l'observent aujourd'hui, fascinés. Une fascination qui gagne le monde. Sigmund Freud pensait que « ce qui ne peut se remémorer se répète dans la conduite ». Il semble que ce que le monde ne parvient pas à se remémorer (car il ne le souhaite sans doute pas), c'est précisément le lien entre cette autofascination et les conséquences qui en découlent. Les témoins allemands de la montée du nazisme en Allemagne expliquent qu'ils ne mesuraient le chemin parcouru que lorsqu'un événement plus violent que les autres (la Nuit de Cristal par exemple) les sortait de leur torpeur. Pourtant, l'impossibilité d'y croire demeurerait. Mais là s'arrête la démonstration.

Aujourd'hui, pour conjurer le sort, face à ce que l'on ne peut se remémorer mais que l'on ressent comme un événement inéluctable et terrible, cette sorte de terrible impression de déjà vu, certains s'abritent derrière les pouvoirs de la mémoire. Ils en font l'ultime rempart. Or, la fascination qu'exercent sur les jeunes générations les récits boulevants de ce temps-là, accompagne leur passivité devant l'inéluctable.

Pris entre la revendication exclusive de la Shoah, le feu du négationnisme, la nécessité de témoigner inlassablement, la peur panique que leur inspire la disparition des derniers témoins, les défenseurs du devoir de mémoire commettent une erreur double.

La première est d'avoir installé un culte de la Shoah, qui place l'horreur subie au cœur de la judéité, et fait se sentir le non-juif étranger à ce qu'on dit si singulier, si incommunicable. Or, le culte se passe parfois d'exactitude et peut se cultiver au détriment de certaines vérités historiques. Et la vérité historique est notre seul garant contre toutes les tentatives de révisionnisme et de négationnisme.

La seconde erreur tient à la spécificité même du génocide juif durant la Seconde Guerre mondiale. Massif, industrialisé, global, celui-ci est spécifique. Il doit être exemplaire. En faire un absolu de l'horreur ne veut pas dire en faire un étalon, et relativiser ces autres génocides et le sort d'autres victimes. Dans cette question de la spécificité se situe un vide de la pensée qu'il faut combler. En se référant aux vérités historiques sans forger les outils philosophiques nécessaires pour penser le génocide, on prend le risque de s'interdire le recours à un système stable de référence. On laisse libre cours à une obsession judéocentrée de la Shoah qui poursuit l'anéantissement du peuple juif et peut dégenerer en bataille de revendications. Il n'est qu'à constater certaines réticences à associer aux cérémonies du souvenir les Tziganes ou les homosexuels eux aussi atteints par le feu nazi.

Penser et définir le génocide est donc de la plus grande urgence. N'était le mal chronique d'une époque qui verse furieusement dans l'amalgame, ce serait inutile de revenir ici sur ce qu'est un « génocide ». Il faut pourtant le faire, dans un pays où l'ex-ministre de la Défense, Jean-Pierre Chevènement, qualifia par amalgame intentionnel le meurtre impardonnable de dizaines de milliers d'enfants irakiens de « génocide ». Il faut rappeler les définitions, face au cas exemplaire de ce jeune demandeur d'asile rwandais, qui s'est vu refuser, le 16 janvier, le statut de réfugié par la commission des recours de l'ORPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides). Ce Tutsi a vu sa demande rejetée au motif que le Front patriotique

rwandais (FPR), actuellement dominé par la minorité tutsi, est au pouvoir à Kigali. Selon le comité, « ces événements survenus alors qu'il se trouvait en France, aussi douloureux qu'ils aient été, sont antérieurs à l'établissement de l'autorité du FPR dans son pays et ne justifient, dès lors, qu'il ne puisse ou ne veuille se réclamer de la protection des nouvelles autorités ». Voilà un cas pratique intéressant.

Souvenons-nous d'abord du sens du mot génocide, forgé par l'Américain Raphaël Lemkin en 1943 pour désigner soit le projet d'exterminer totalement un groupe ou un peuple, soit la mise en œuvre de moyens divers visant à détruire un groupe défini selon des critères arbitraires. Si nous nous référons aux dispositions de l'article 211 du nouveau code pénal: « Constitue un génocide le fait, en exécution d'un plan concerté tendant à la

destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux, ou d'un groupe déterminé à partir de tout autre critère ce groupe, l'un des actes suivants: atteinte volontaire à la vie; atteinte grave à l'intégrité physique ou psychique; soumission à des conditions d'existence de nature à entraîner la destruction totale ou partielle du groupe; mesures visant à entraver les naissances; transfert forcé d'enfants.

Le rapport des trois juristes africains Atsu Kofi Amega, Haby Dieng et Salifou Fomba, remis début décembre au secrétaire général de l'ONU,

établi clairement que « des preuves accablantes montrent que l'extermination des Tutsis par les Hutus avait été planifiée des mois à l'avance ». Nous sommes donc là en présence d'un génocide. Or, la Convention de Genève suggère que, même si les risques directs de persécutions ont cessé, des victimes peuvent obtenir la protection du statut de réfugiés s'ils ont conservé une horreur des persécutions telle qu'ils ne veulent plus rentrer dans leur pays d'origine.

Peut-on imaginer, en 1945, le refus fait à l'un des rares juifs polonais ou allemand à vivre en dehors de son pays natal? Que ce droit des victimes juives de la Shoah soit un droit refusé aux victimes d'aujourd'hui illustre des contradictions auxquelles il convient d'apporter une réponse. Encore faudra-t-il, pour cela, faire comprendre à ceux qui, dans un réflexe d'appropriation, revendiquent à longueur de temps le souvenir d'Auschwitz, qu'ils organisent la défaite de la mémoire.

Dans cinquante ans, nous nous souviendrons d'une époque qui se rassure en commémorant Auschwitz, si manichéen, parce qu'elle ne sait plus, partout où le monde saigne, reconnaître les victimes des bourreaux, et qu'elle laisse errer ces témoins de la barbarie. ◀

Il est urgent de penser et définir le génocide. Dans cinquante ans, nous nous souviendrons d'une époque qui commémore Auschwitz, et ne sait plus, partout où le monde saigne, reconnaître les victimes des bourreaux.